

## **BULLETIN MUNICIPAL**



**JANVIER 2021** 

#### Le mot du maire

L'année 2020 va se terminer progressivement pour laisser place aux traditionnelles fêtes de fin d'année. A cette occasion, le sapin érigé sur la place Honoré d'Urfé et de nombreuses décorations de Noël illuminent la commune.Cette période festive va nous permettre d'apporter un peu de gaieté dans ce contexte de crise sanitaire. Cette pandémie bouleverse en profondeur nos habitudes de vie, l'entrée en vigueur de ce nouveau confinement l'atteste une fois de plus. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour le respect de ces mesures difficiles mais nécessaires. Néanmoins, les 13 élus du conseil municipal et les services municipaux continuent de travailler quotidiennement pour assurer la continuité du service public. Soyez assurés de notre détermination à œuvrer pour l'intérêt des Viriolans. Malheureusement, cette crise sanitaire nous oblige à nous adapter constamment et nous avons été dans l'obligation de reporter de nombreuses manifestations. Nos efforts collectifs ne seront pas vains et nous montrerons nos capacités de résilience. En termes de travaux structurants, la première tranche du chantier de la rénovation de l'école, a été livré le 18 décembre ( réception de deux salles de classe, bureaux de la directrice et des professeurs des écoles, salle de repos sanitaires ... ) La municipalité mène une réflexion pour définir une programmation culturelle ambitieuse afin d'offrir aux administrés une offre culturelle de qualité et de proximité à tous. Enfin, la nouvelle bibliothèque municipale qui ouvrira ses porte début janvier a entièrement été rénovée par des membres du conseil municipal, des bénévoles et les employés communaux. Chers Viriolans, laissez-moi terminer cet édito par une note plus joyeuse en laissant la magie de Noël s'installer doucement mais sûrement. Je vous souhaite à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. J'espère qu'elles seront empreintes de convivialité, de bonheur et de joie malgré le contexte sanitaire et les incertitudes qui pèsent encore sur nos organisations respectives. Pour terminer, je vous souhaite une excellente lecture de ce numéro et que cette fin d'année 2020 se déroule sous les meilleurs auspices.

#### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2020.

La séance est ouverte à 19h sous la présidence d'Alexandre BOUSCAUD, Maire.

#### Séance du 23 octobre 2020.

L'an deux mille vingt et le 23 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alexandre BOUSCAUD.

<u>Présents</u>: M. Alexandre BOUSCAUD; M. André FOSTIER; Mme Corinne BOUCHISSE; M. Antonio AZEVEDO DOS SANTOS; Mme Rolande DEMITRES; Mme Marjorie LECONTE; Mme Pauline DELATTRE; Mme Magali LAPORTE; M. Alexandre BOURÉ; M. Benjamin DÉGLISE; M. Georges GERIN; Mme Yvette VALLIN.

<u>Absent excusé</u>: M. Vincent VANCAUTEREN (procuration à M. Alexandre BOUSCAUD).

**Secrétaire de séance** : M. Georges GERIN.

Le Maire demande aux conseillers municipaux d'observer une minute de silence en hommage à M. Samuel PATY.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Il souhaite la bienvenue à Marjorie LECOMTE qui prend son poste de conseillère municipale en remplacement d'Anne TOURAILLE, qui a présenté sa démission pour des raisons personnelles.

M. Georges GERIN est nommé secrétaire de séance.

Il précise que la réunion est enregistrée.

## 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 SEPTEMBRE 2020.

Approuvé à l'unanimité.

19h10 : Arrivée de Mme Rolande DEMITRES.

## 2) REDUCTION DU NOMBRE DE POSTE(S) D'ADJOINTS. Affaire n° 43/2020.

M. le Maire rappelle aux conseillers la délibération du 28/05/2020 qui fixait à 4 le nombre d'adjoints. Suite aux démissions de M. CHAVRIER et de Mme RODRIGUEZ, le Maire souhaite réduire à trois le nombre de postes d'adjoints.

Vote : Pour à la majorité (deux abstentions : M. GERIN et Mme VALLIN).

## 3) ELECTION AU(X) POSTE(S) D'ADJOINT(S). Affaire n° 44/2020.

M. le Maire propose aux postes :

- de 1er adjoint vacant : André FOSTIER (qui occupait le poste de 3ème adjoint).
- de 2ème adjoint vacant : Corinne BOUCHISSE (qui occupait le poste de 4ème adjointe).

Il demande de procéder au vote à mains levées.

Vote : pour à l'unanimité.

Il propose que le poste de 3ème adjoint soit pourvu.

Il fait un appel à candidature, Antonio AZEVEDO DOS SANTOS se porte candidat.

Il précise que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Maire.

Il nomme une secrétaire : Corinne BOUCHISSE et 2 assesseurs : Alexandre BOURÉ et Pauline DELATTRE.

Il est procédé au déroulement du vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

## 1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 7

#### A obtenu:

- M. Antonio AZEVEDO DOS SANTOS: 10 (dix) voix.

M. Antonio AZEVEDO DOS SANTOS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème adjoint.

# 4) TRAVAUX DES PELANDS : AVENANT N°2 À LA MISSION DU MAÎTRE D'ŒUVRE.

Affaire n° 41/2020.

Le Maire donne la parole à M. AZEVEDO DOS SANTOS.

- M. AZEVEDO DOS SANTOS présente aux conseillers municipaux l'avenant n° 2 à la mission du maître d'œuvre suite à la modification des travaux présentée lors du conseil du 21/09/2020.
- Montant des travaux : 857 700 € HT
- Nouveau montant de la maîtrise d'œuvre : 110 410.52 € HT.

#### Soit 968 110.52 € HT.

Pour mémoire, il rappelle l'avenant n°1 :

- Montant des travaux : 998 000 € HT
- Montant de la maîtrise d'œuvre : 101 279,50 € HT.

#### Soit 1 099 279.50 € HT

Il explique que le travail supplémentaire demandé à l'architecte (Permis de Construire modificatif, établissement des nouveaux plans, calcul des nouveaux devis pour chacun des lots etc.) a engendré une augmentation du montant de la maîtrise d'œuvre. Cependant l'enveloppe globale des travaux a diminué et comme expliqué lors du dernier conseil, cette enveloppe comprend des travaux qui n'avaient pas été prévus.

Vote : adopté à la majorité (2 abstentions : M. GERIN et Mme VALLIN).

## 5) REGLEMENT INTERIEUR COMMUNAL.

Le Maire donne la parole à M. André FOSTIER.

- M. FOSTIER demande aux conseillers s'ils ont pris connaissance du projet du règlement intérieur qui leur a été envoyé et précise que le point n°21 « Débat d'Orientation Budgétaire : DOB.» est sans objet car il concerne les communes de plus de 3 500 habitants.
- M. GERIN pense que certains articles du règlement ne sont pas adaptés à la commune sans préciser lesquels. Il souligne que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants et doit figurer dans le règlement intérieur. Il donne lecture de textes.
- M. FOSTIER précise qu'aucun texte de loi à sa connaissance et après renseignement, n'évoque l'obligation d'un DOB pour notre commune. Cependant, il précisera au prochain conseil, si cet article doit rester ou pas « sans objet ».

NB : communiqué de l'AMF du 15/01/2020 intitulé « Erratum : changement de seuils concernant le règlement intérieur, mais pas pour organiser un débat d'orientation budgétaire.

A nos lecteurs, une erreur s'est glissée dans un article de Maire Infos paru lundi 13/01/2020, intitulé « Budget primitif et débat d'orientation : avant ou après les municipales ? ». Contrairement à ce que nous avons écrit, la loi Notre n'impose pas, au 1<sup>er</sup> mars 2020, aux communes de 1 000 à 3 499 habitants un débat d'orientation budgétaire. Le seul changement de seuil, en la matière, concerne le fait de se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal. A partir du 1<sup>er</sup> mars en effet, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal devra désormais établir un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation. Le règlement précédent continuera de s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau. Cette disposition ne s'appliquait, avant le 1<sup>er</sup> mars, qu'aux communes de 3 500 habitants et plus.

En revanche, le débat d'orientation budgétaire reste bien toujours obligatoire uniquement pour les communes de 3 500 habitants et plus. (...) ».

Vote: Pour à la majorité (abstention: M. GERIN).

M. GERIN explique qu'il aurait voté pour si ses remarques étaient prises en compte.

### 6) AFFOUAGES.

Affaire n°42/2020.

M. le Maire donne la parole à M. Alexandre BOURÉ.

M. BOURÉ rappelle aux conseillers que le prix des coupes affouagères est fixé à 12 € depuis la délibération du 10 février 2018. Il propose de l'augmenter à 30 €.

Vote : pour à l'unanimité.

#### 7) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Mme Rolande DEMITRES souhaite apporter une précision sur le compterendu du 21 septembre.
- Point 5) : Questions et informations diverses : « Le Maire explique qu'une conseillère municipale souhaite qu'un tour de table soit prévu pour donner la parole aux élus présents. ».

Mme DEMITRES demande s'il est possible d'évoquer les points qui intéressent les administrés de la commune avant la clôture de séance, afin qu'ils soient rendus publics en étant inscrit dans le compte-rendu ? ». Ce n'est pas un tour de table, car elle sait que chacun des élus peut demander la parole. Elle tient à préciser que le Maire a bien entendu sa demande.

- Mme VALLIN demande quand le site internet de la commune sera mis en ligne ?
- M. le Maire répond que l'entreprise viriolane CAP2C est en charge du site communal et qu'il pourra être livré en décembre 2020 ou janvier 2021.
- M. FOSTIER précise qu'en l'absence du Maire il est présent quotidiennement en mairie, avant même d'avoir été 1<sup>er</sup> adjoint, ainsi que Corinne BOUCHISSE certains après-midis.
- M. FOSTIER évoque les dégradations au stade, qui se sont déjà produites il y a 1 an. Aucune plainte n'avait été déposée à l'époque.

A ce jour, plusieurs communes ont subi elles aussi des dégradations, c'est pourquoi M. FOSTIER a souhaité déposer plainte auprès du Procureur de la République.

- Mme BOUCHISSE informe les conseillers qu'avec Mme DELATTRE elles ont mis en place un recensement concernant le portage des repas à destination de toutes personnes intéressées. Cette information a été relayée dans la dernière lettre du Maire.
- Mme DELATTRE évoque le problème d'insalubrité qu'engendre une maison laissée à l'abandon au lotissement Le Murat.
- Le Maire laisse la parole à M. FOSTIER qui explique que M. le Maire et luimême se sont rendus sur place et qu'ils ont rencontré les enfants des propriétaires.
- M. GERIN demande où en est le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune. M. le Maire explique que suite au remaniement de l'exécutif, le dossier va être repris.





Le service d'aide à la personne est en place depuis le début du second confinement, en la matière cela consiste à emmener bénévolement les personnes isolées ou ne pouvant se déplacer, faire leurs achats dans les commerces des environs

La crise sanitaire nous oblige cette année à annuler le repas des anciens mais nous réfléchissons à une autre formule afin que nos ainés ne soient pas oubliés en ces fêtes de fin d'année



La cérémonie de commémoration du 102 ème anniversaire de l'armistice de 1918 s'est déroulée, règles sanitaires obligent, en comité restreint. Alexandre BOUSCAUD, maire de Virieu le Grand, entouré de ses adjoints et de M. René Ordas, président des anciens combattants et de M. Michel CAGLIONI, porte drapeau.



### Portage de repas à domicile:

Ce service opérationnel courant janvier sera réservé aux Viriolanes et Viriolans, en effet dans cadre du service à la personne la mairie de Virieu le Grand souhaite élaborer un projet de portage de repas à domicile, accessible à toutes et à tous. Afin de pouvoir bénéficier de cette nouvelle disposition, il vous suffit de contacter pour plus de renseignements : Pauline DION au 06 77 35 04 95

ou Corinne BOUCHISSE BARBE au 06 70 04 14 68. Il suffira de commander votre repas qui vous sera livré à domicile gratuitement par un élu municipal ou un employé communal.



#### Restauration scolaire:

Il a été opéré un changement de prestataire depuis la rentrée avec un autre mode de réservation. Sur le premier trimestre il a été vendu 2000 repas .Auparavant, 90 % des tickets de cantine étaient délivrés à l'école. En raison, des mesures sanitaires liées au COVID 19, la municipalité a dû s'adapter. Dès septembre, les tickets pour les écoles de Virieu le Grand et Saint Martin de Bavel/Cuzieu ont été vendus exclusivement en mairie par l'intermédiaire de prises de rendez-vous. Ces dispositions concernant environ une soixantaine de familles. Cependant afin d'améliorer le système de réservation des repas, les parents pourront les réserver prochainement grâce à une application internet.



#### Marché hebdomadaire

Mis en place depuis le 09 août 2020, le marché de Virieu le grand se déroule tous les dimanches de 8h00 à 13h00. Il rencontre par ailleurs un vif succès auprès de viriolanes et virolants voir des personnes des communes voisines.

A l'occasion des fêtes de fin d'année celui ci a une plage horaire élargie car il se termine à 16h00.





La mairie

#### Informations pratiques

Communiquer est une nécessité qui chaque jour s'avère de plus en plus nécessaire, il ne suffit pas d'engager des actions au service de nos concitoyens pour être efficace, il faut aussi le faire savoir pour que chacune et chacun puissent s'en saisir et les utiliser. Communiquer est sans conteste une des choses les plus compliquées à mettre en place, une attention de tous les instants en veillant aussi et paradoxalement à ce que trop d'informations ne tue pas l'information.Le nouveau site internet de Virieu le Grand qui sera opérationnel prochainement aura avant tout vocation à vous faire découvrir la commune, sa vie associative, ses services, son économie, son environnement, son patrimoine, ses circuits pédestres, ses sites et son histoire. Il vous renseignera aussi sur les équipements que la commune met à votre disposition et permet d'accéder à divers documents. Mais il ne suffit plus aujourd'hui de mettre l'information à disposition du public, il faut aussi rejoindre chacune et chacun dans ses manières d'y accéder. C'est pourquoi la municipalité cherche a développer à côté de son site, d'autres manières de communiquer. Ce livret municipal, distribué dans chaque boite à lettres mensuellement, permettra de faire le point régulièrement sur la vie communale. Actuellement Vous pouvez aussi retrouver l'actualité communale sur la page Facebook :

### « mairie de Virieu le grand »

Une permanence est en place à la mairie depuis le premier samedi de décembre de 9h00 à 12h00

#### **ASSOCIATIONS VIRIOLANES**

La crise sanitaire a mis un coup d'arrêt aux différentes manifestations prévues au cours de cette année 2020.

Dans l'attente d'un assouplissement des règles et des mesures à prendre afin de relancer le secteur associatif, une réunion sera programmée afin d'établir le calendrier des fêtes dès que les annonces du gouvernement permettront la reprise des activités associatives.

